

DÉCISION ST 2024/17

Approuvant la convention de mise à disposition de bouteille à gaz avec la société AIR LIQUIDE

Le Maire de la Ville de Villabé,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier l'article L2122.22,
VU la délibération n°16/2020 du Conseil Municipal en date du 12/06/2020 et la
délibération n°52/2020 en date du 18/09/2020 donnant délégation au Maire dans le
cadre de l'article précité,

CONSIDÉRANT, la nécessité de mettre en place une convention de mise à disposition
de bouteille à gaz,

CONSIDÉRANT, la proposition de la société AIR LIQUIDE,

D É C I D E

ARTICLE 1 : Il est conclu avec la société AIR LIQUIDE, sise 2 allée du Piémont 69808
Saint Priest Cedex, une convention de mise à disposition de bouteille de gaz pour la
commune de Villabé.

ARTICLE 2 : La convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er}
juillet 2024 au 31 août 2027.

La convention est conclue pour un montant de 541.63€ HT annuel soit 649.96€ TTC.

ARTICLE 3 : La présente décision sera consignée dans le registre des décisions du
Maire.

Fait à Villabé, le 12/03/2024.

Karl DIRAT

Maire de Villabé
Vice-Président de la
C.A Grand Paris Sud
Seine Essonne Sénart



Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux
après du Tribunal administratif territorialement compétent ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de
Villabé, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois
vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même
être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Renouvellement de votre convention à nous retourner signé

ECOPASS 3 ou 5 ans

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'EMBALLAGES DE GAZ DE TAILLE MOYENNE ET GRANDE

Renouvellement N° : 15053313

Référence Client : 10189381

Convention à échéance N° : FCT0125715

Parties contractantes

Entre

MAIRIE DE VILLABE
34 BIS RUE DU 8 MAI 1945
91100 VILLABE

et

AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE
6 rue Cognacq Jay 75007 Paris
Votre contact ALFI : Service Relation Client
Téléphone : 09 70 25 00 00
E-Mail : contact.alfi@airliquide.com
Site Web : <http://industrie.airliquide.fr>

ci-après dénommé "le Client".

ci-après dénommée "Air Liquide".

LES CONDITIONS GENERALES DE MISE A DISPOSITION D'EMBALLAGES DE GAZ FIGURANT CI-APRES FONT PARTIE INTEGRANTE DE LA PRESENTE CONVENTION. ALFI met à disposition du Client, pour la durée définie ci-dessous, les emballages dont le nombre et gamme de gaz sont définis ci-dessous. En contrepartie, le Client verse, à la date de la signature de la présente convention et à titre de location, le montant indiqué ci-dessous. Cette convention sera automatiquement renouvelée pour des durées identiques à la durée initiale, au tarif en vigueur au moment du renouvellement, sauf en cas de résiliation par l'une des parties par lettre recommandée avec avis de réception au moins trois (3) mois avant l'expiration de la période initiale ou l'une de ses périodes de reconduction. Le Client peut, à tout moment échanger les emballages d'ALFI contre un nombre identique d'emballages d'ALFI dans la même gamme d'emballages. Toute la maintenance comme la peinture, l'étiquetage et la ré-épreuve périodique est réalisée par ALFI conformément à la réglementation applicable pour permettre au Client l'utilisation d'emballages ALFI en toute sécurité. Les emballages et les gaz qui peuvent contenir sont enlevés chez les distributeurs. Les fiches de données sécurité associées aux gaz cités ci-dessous sont remis au Client et sont disponibles sur le site <http://industrie.airliquide.fr>. Le prix des charges de gaz n'est pas compris dans la mise disposition des emballages. Elles sont donc facturées séparément.

Durée du contrat : 3 ans

Début du contrat : 1/7/2024

Fin du contrat : 30/6/2027

Libellé Gamme	Code	Qté	Prix unitaire € H.T.	Total € H.T.
Location bouteille de gaz gamme SMART - RR0A104	RR0A104	1	217,88	217,88
Location bouteille de gaz gamme PREMIUM - RR0A105	RR0A105	1	323,75	323,75
			Total € H.T.	541,63
			Total Ecopass TVA (20.00%)	108,33
			Total € TTC	649,96

J'accepte que les conditions générales de mise à disposition d'emballage de gaz fassent partie intégrante de la présente convention.

Nom, Fonction du Client

Nom : Roxana-Ioana IOSIF, Directrice Commerciale ALFI

Date et Lieu :

Date et Lieu : 27/02/2024, Bagneux

Signature du Client :

Signature d'Air Liquide : 